



FICHE D'INSCRIPTION AU RALLYE DES 70 ANS DE LA MGA

Bulletin d'engagement : Anniversaire 70 ans de la MGA

Date du jeudi 11 septembre au dimanche 14

septembre 2025

Organisatrices : **Jocelyne Denis** tél : 06 09 41 51 83 jocelyne.denis@mgclubdefrance.com **Stéphanie Portal** tél : 00 41 79 368 2004 stephanie.portal@mgclubdefrance.com

Accueil des participants : **AC Hôtel by Marriott St Julien-en-Genevois (74)** à partir de 15h00 le jeudi 11 septembre 2025

	Pilote	Copilote	Véhicule	
Nom			Type	
Prénom			Couleur	
Adresse			Année de mise en circulation	
Ville			Cie et n° police d'assurance	
Code postal			N° adhérent MGCF	
Téléphone portable			Choix:Groupe <input type="checkbox"/>	Visite Abbaye <input type="checkbox"/>
			Band'Abondance	
Adresse @ courriel			Choix:Groupe Band'Annecy <input type="checkbox"/>	Visite Maison du Fromage <input type="checkbox"/>

Montant de l'engagement membre MGCF : Equipage de 2 personnes chambre double : 970 euros

1 personne single : 680 euros

Montant de l'engagement non-membre MGCF (+30€)

Je m'engage à respecter les termes de la Convention de Sortie, figurant au dossier de présentation de la sortie

Acompte de 200€ à verser à l'inscription, le solde sera demandé début juin

Inscription avant le 30/06/2025 (prévenir Jocelyne Denis par mail de l'envoi de votre inscription)

Règlement par chèque à **l'ordre du MGCF** ou par virement bancaire Société Générale Paris Messine IBAN (FR76 3000 3038 4500 0372 7125 758) BIC Adresse SWIFT : SOGEFRPP (indiquer sur l'ordre du virement bancaire « 70 ans de la MGA »)

Le bulletin d'inscription, la copie de la convention signée et le règlement (ou copie ordre de virement) sont à envoyer à : Jocelyne Denis, 55 impasse Pierre Escoffier

La Rossary, 42740 Saint-Paul-en-Jarez jocelyne.denis@mgclubdefrance.com

Signature et mention manuscrite lu et approuvé obligatoire

Modalités d'annulation et de remboursement

*** Entre 30 jours et 16 jours avant le départ, 80% de remboursement

*** Entre 15 jours et 2 jours avant le départ, 50% de remboursement

*** La veille du départ : aucun remboursement

*** Un départ pendant la manifestation ne peut donner droit à aucun remboursement même partiel.

*** Les remboursements seront effectués exclusivement par virement bancaire. (RIB à fournir)

A la date de la participation, je précise que je possède un permis de conduire valide, une attestation d'assurance à jour de règlement et un contrôle technique valable.